

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)
Procès-verbal de la séance du vendredi 10 avril 2026

| | |
|-------------------------------------|--|
| DATE DE CONVOCATION : 03.04.2026 | L'an deux mille vingt-six, Le dix avril à vingt heures, |
| DATE D’AFFICHAGE : 03.04.2026 | Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierrick SORGNIARD, Maire. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | |
| EN EXERCICE 15 | Etaient Présents : ANGERS Alain, BONENFANT Landry, BREUGNOT Stéphanie, DAUNAY Loïc, DEBAUGNIES Alexandra, DEPARTOUT Muriel, FRESCA-FANTONI Christine, GENNSE Thierry, HAMON Benoit (arrivé à 20h35), MARTIN Françoise, MAYAUX Gilles, RICHARD Martine, SCHMITT Thomas (arrivé à 20h20), SORGNIARD Catherine et SORGNIARD Pierrick. |
| PRÉSENTS 15 | |
| VOTANTS 15 | Excusés : Secrétaire de séance : RICHARD Martine |

Ordre du Jour :

- Restructuration mairie et salle polyvalente – Avenants au marché :
 - Avenant n°3 lot 13 de CVC Emeraude
 - Avenant n°3 lot 12 d’Atout confort
 - Avenant n°5 lot 1 de Lessard TP
- Composition des commissions communales
- Désignation d’un élu référent pour les réunions du Comité de pilotage du PAPI du bassin versant de l’Arguenon
- Désignation d’un délégué titulaire et d’un délégué suppléant pour le Syndicat d’Eau des Frémur
- Désignation d’un représentant titulaire et d’un représentant suppléant auprès du SDE22
- Désignation de délégués auprès du CNAS (élu et agent)

- Informations diverses
- Questions diverses

PROCES-VERBAL REUNION DU 21 MARS 2026

Le procès-verbal de la réunion du 21 mars 2026 a été transmis aux conseillers.
 Accepté à l’unanimité.

Restructuration ensemble mairie et salle polyvalente – Avenants au marché

- Avenant n°3 lot 13 CVC Emeraude

Afin de raccorder le WC existant des locaux à l'étage de la salle polyvalente, il est nécessaire de mettre en place un sanibroyeur.

L'entreprise CVC Emeraude nous propose un avenant au lot 13 du marché de restructuration de l'ensemble mairie et salle polyvalente d'un montant de 1 467,10 € HT soit 1 760,52 € TTC pour la fourniture et la pose d'un sanibroyeur et divers travaux de plomberie pour modification des raccordements.

| | | |
|--|------------------------|-------------------------|
| Montant initial | 129 312,82 € HT | 155 175,38 € TTC |
| Avenant N°1 (montant en +/-) | + 10 741,16 € HT | + 12 889,39 € TTC |
| Avenant N°3 (montant en +/-) | + 1 467,10 € HT | + 1 760,52 € TTC |
| Nouveau montant de marché Compte tenu du présent avenant | 141 521,08 € HT | 169 825,29 € TTC |

Cette dépense supplémentaire sera inscrite en dépense d'investissement du budget communal 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide l'avenant n°3 du lot 13 de CVC Emeraude de 1 760,52 € TTC.**

- Avenant n°3 lot 12 Atout Confort

Pour permettre l'alimentation électrique de l'étage et l'installation d'un éclairage de secours, Atout Confort nous propose un avenant au lot du marché de restructuration de l'ensemble mairie et salle polyvalente d'un montant de 1 269,11 € HT soit 1 522,93 € TTC.

| | | |
|--|-----------------------|------------------------|
| Montant initial | 69 801,37 € HT | 83 761,64 € TTC |
| Avenant N°3 (montant en +/-) | + 1 269,11 € HT | + 1 522,93 € TTC |
| Nouveau montant de marché Compte tenu du présent avenant | 71 070,48 € HT | 85 284,57 € TTC |

Cette dépense supplémentaire sera inscrite en dépense d'investissement du budget communal 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide l'avenant n°3 du lot 12 d'Atout Confort de 1 522,93 € TTC.**

- Avenant n°5 lot 1 Lessard TP

Arrivée de Thomas Schmitt à 20h20.

L'entreprise Lessard TP nous a transmis un avenant pour des travaux supplémentaires liés à l'extension du périmètre des aménagements extérieurs de la salle polyvalente d'un montant de 5 208 € HT soit 6 249,60 € TTC.

| | | |
|--|------------------------|-------------------------|
| Montant initial | 113 591,50 € HT | 136 309,80 € TTC |
| Avenant N°1 (montant en +/-) | + 5 176,00 € HT | + 6 211,20 € TTC |
| Avenant N°3 (montant en +/-) | + 221,00 € HT | + 265,20 € TTC |
| Avenant N°4 (montant en +/-) | + 2 551,00 € HT | + 3 061,20 € TTC |
| Avenant N°5 (montant en +/-) | + 5 208,00 € HT | + 6 249,60 € TTC |
| Nouveau montant de marché Compte tenu du présent avenant | 126 747,50 € HT | 152 097,00 € TTC |

Cette dépense supplémentaire sera inscrite en dépense d'investissement du budget communal 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide l'avenant n°5 du lot 1 de Lessard TP de 6 249,60 € TTC.

Composition des commissions communales

Le fonctionnement municipal s'appuie sur un travail au sein de commissions préparatoires ou consultatives. Le nouveau conseil municipal doit choisir leurs membres.

Les commissions, composées d'élus, permanentes ou temporaires, peuvent être consacrées à un thème transversal (urbanisme, finances, affaires culturelles, etc) ou à un objet précis (un dossier en particulier). Le conseil municipal fixe le nombre de ses membres.

Ces commissions ont pour mission de préparer les décisions soumises au conseil municipal. Elles ne s'y substituent pas, le conseil restant seul à pouvoir voter les délibérations. Elles sont présidées par le maire (ou le vice-président désigné lors de la première séance).

La **commission d'appel d'offres** peut être constituée de manière permanente ou au gré des appels d'offres. Les marchés passés selon une procédure formalisée lui sont obligatoirement soumis pour attribution. Elle comprend le maire (ou son représentant) et trois conseillers municipaux.

Arrivée de Benoit Hamon à 20h35.

Liste des commissions - composition

Finances et Administration générale :

Président : Pierrick SORGNIARD

Membres : Françoise MARTIN (Rapporteur), Loïc DAUNAY, Stéphanie BREUGNOT, Thomas SCHMITT, Landry BONENFANT et Thierry GENSSE.

Bâtiments communaux :

Président : Pierrick SORGNIARD

Membres : Alain ANGERS (Rapporteur), Muriel DEPARTOUT, Gilles MAYAUX, Alexandra DEBAUGNIES et Martine RICHARD.

Voirie et Sécurité routière :

Président : Pierrick SORGNIARD

Membres : Loïc DAUNAY (Rapporteur), Alain ANGERS, Thierry GENSSE, Muriel DEPARTOUT et Benoit HAMON.

Urbanisme, aménagement et environnement :

Président : Pierrick SORGNIARD

Membres : Loïc DAUNAY (Rapporteur), Françoise MARTIN, Stéphanie BREUGNOT, Gilles MAYAUX, Christine FRESCA-FANTONI, Muriel DEPARTOUT et Thierry GENSSE.

Affaires scolaires :

Président : Pierrick SORGNIARD

Membres : Stéphanie BREUGNOT (Rapporteur), Alexandra DEBAUGNIES, Christine FRESCA-FANTONI, Martine RICHARD et Gilles MAYAUX.

Vie associative et locale :

Président : Pierrick SORGNIARD

Membres : Stéphanie BREUGNOT (Rapporteur), Alain ANGERS, Thierry GENSSE, Martine RICHARD et Muriel DEPARTOUT.

Communication :

Président : Pierrick SORGNIARD

Membres : Thomas SCHMITT, Christine FRESCA-FANTONI et Catherine SORGNIARD.

Affaires sociales :

Président : Pierrick SORGNIARD

Membres : Thierry GENSSE, Catherine SORGNIARD, Martine RICHARD et Alexandra DEBAUGNIES.

Appel d'offres :

Président : Pierrick SORGNIARD

Membres : Françoise MARTIN, Loïc DAUNAY, Benoit HAMON et Landry BONENFANT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la composition des commissions communales listées ci-dessus.

Désignation élu référent - réunions Comité de pilotage du PAPI du bassin versant de l'Arguenon

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Arguenon est un dispositif en œuvre depuis 2017, puis renouvelé en 2024, sur le territoire du bassin hydrographique de l'Arguenon et de ses affluents. Le PAPI a pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Le programme est composé d'une trentaine d'actions, réparties selon les axes d'intervention suivants :

0. Animation et suivi de la mise en œuvre des actions du PAPI
1. Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
2. Surveillance, prévision des crues et des inondations
3. Alerte et gestion de crise
4. Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
5. Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
6. Ralentissement des écoulements
7. Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Le PAPI est un programme pluriannuel contractualisé entre les collectivités territoriales et l'Etat par une convention cadre, qui définit le pilotage et le financement de chaque action. Ce second PAPI, démarré en 2024, permet de poursuivre les actions de prévention au moins jusqu'en 2029.

A la demande de l'Etat et des collectivités locales, le Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre assure le portage et la coordination du PAPI Arguenon.

Il est demandé à chaque commune signataire du PAPI Arguenon de désigner un élu référent pour les réunions du comité de pilotage. Le comité de pilotage se réunit au minimum une fois par an pour suivre l'avancée des actions du programme, assurer le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées, et peut le cas échéant procéder à l'adaptation ou à la révision du programme d'actions.

Par ailleurs, les élus référents des communes pourront être conviés aux réunions des comités techniques mis en place pour le suivi plus spécifique de certaines actions du PAPI.

Après lecture de cet exposé et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne M. Loïc DAUNAY élu référent pour les réunions du Comité de Pilotage du PAPI Arguenon et M. Benoit HAMON élu suppléant.**

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour le Syndicat d'Eau des Frémur

Le Syndicat des Frémur est un Syndicat intercommunal à Vocation Unique. Il a la charge de la gestion de l'eau potable.

Dinan Agglomération ayant la compétence eau potable, la Commune doit proposer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat d'Eau des Frémur. La Communauté d'Agglomération délibérera ensuite sur l'ensemble des noms proposés par les mairies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne **M. Thierry GENSSE** délégué titulaire et **M. Benoit HAMON** délégué suppléant auprès du Syndicat d'Eau des Frémur.

Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant auprès du SDE22

Toutes les communes et les EPCI du département sont adhérents au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor.

Le SDE22 est au service de l'ensemble des collectivités costarmoricaines dans les domaines des réseaux de distribution d'électricité, de l'éclairage public, des infrastructures de télécommunications, de gaz, de la cartographie, et sur divers domaines de l'énergie.

Le SDE22 est un syndicat dont l'organe exécutif est composé d'élus issus de désignations par les communes et les EPCI.

Les désignations au Comité Syndical se font en plusieurs étapes. Dans un premier temps, les communes désignent leurs délégués puis, les délégués des communes sont réunis par « collègue énergie » pour élire les 37 membres du Comité Syndical. Parallèlement, les EPCI désignent 29 délégués, puis 11 membres du Comité Syndical. Et enfin, lors de la séance d'installation du Comité Syndical du 19 juin 2026, les 48 membres éliront le Président et les Vice-Présidents.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,

Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE :

Délégué titulaire : Pierrick SORGNIARD

Délégué suppléant : Thomas SCHMITT

AUTORISE Monsieur Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Désignation de délégués auprès du CNAS (élu et agent)

La Commune de Saint-Lormel est adhérente au Comité National d'Action Sociale. Le CNAS est une association nationale qui accompagne les collectivités territoriales et leurs établissements publics dans la mise en œuvre d'une politique sociale au bénéfice de leurs agents.

Les instances du CNAS siègent pour une durée de 6 ans, calquée sur le renouvellement des conseils municipaux. Conformément à l'organisation paritaire de l'association, la Commune est invitée à désigner, pour les 6 années à venir, un élu et un agent qui représenteront la collectivité en qualité de délégués. Ils porteront la voix de la Commune au sein du CNAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne Mme Françoise MARTIN déléguée élue et Mme Déborah LE DREF déléguée agent auprès du CNAS.**

INFORMATIONS DIVERSES

- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales. Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (commune de moins de 2000 habitants).

La durée du mandat des membres est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La CCID a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Commune. **Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (soit 24 personnes), proposée sur délibération du conseil municipal.**

Ce sujet sera prévu à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Commission des finances fixée le mardi 14 avril à 20h
- Commission communication (préparation bulletin communal) fixée le vendredi 17 avril à 20h
- Inauguration de la mairie et salle polyvalente fixée le vendredi 29 mai à 17h30. Des invitations vont être préparées.
- Résultats des élections de Dinan Agglomération : M. LECUYER Arnaud est élu président. Information sur les dates des prochaines réunions et des délégués.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

La séance est levée à 21h35.

Prochaine réunion : Mardi 28 avril 2026 à 19h

| | | | | | | | |
|-----------------|---------------------|-----------------------|--------------------|-------------------------|------------------------|--------------------------------|-------------------|
| ANGERS Alain | BONENFANT Landry | BREUGNOT Stéphanie | DAUNAY Loïc | DEBAUGNIES Alexandra | DEPARTOUT Muriel | FRESCA FANTONI Christine | GENSSE Thierry |
| HAMON Benoit | MARTIN Françoise | MAYAUX Gilles | RICHARD Martine | SCHMITT Thomas | SORGNIARD Catherine | SORGNIARD Pierrick | |